EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers		L'an Deux Mil vingt-deux, le 8 septembre,
en exercice	9	le Conseil Municipal de la commune de Villeny, dûment convoqué,
présents	8	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
votants	9	
pouvoirs	1	

sous la présidence de Monsieur Hubert CHEVALLIER, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Août 2022

<u>Présents</u>: M. CHEVALLIER Hubert, M. HERPIN Dominique, MME DUCHÊNE Françoise, MME DELAHOUSSE Morgane, MME BOUCHER Christel, MME GIORDANO-ORSINI Claudine, MME RENARD Aude.

<u>Absents excusés</u>: MME FROGER Bérangère (a donné pouvoir à Hubert CHEVALLIER)

OBJET: MAINTIENT DU TARIF DES REPAS DE CANTINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le tarif de la cantine, et demande aux membres du conseils de délibérer sur le maintient du prix actuel, malgré les augmentations des matières premières

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil décide :

- De ne pas augmenter le tarif pour l'année scolaire 2022-2023 et de le maintenir à 3.60 €
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Certifié exécutoire Compte-tenu de la transmission En préfecture

Pour copie conforme

Hubert CHEVALLIER